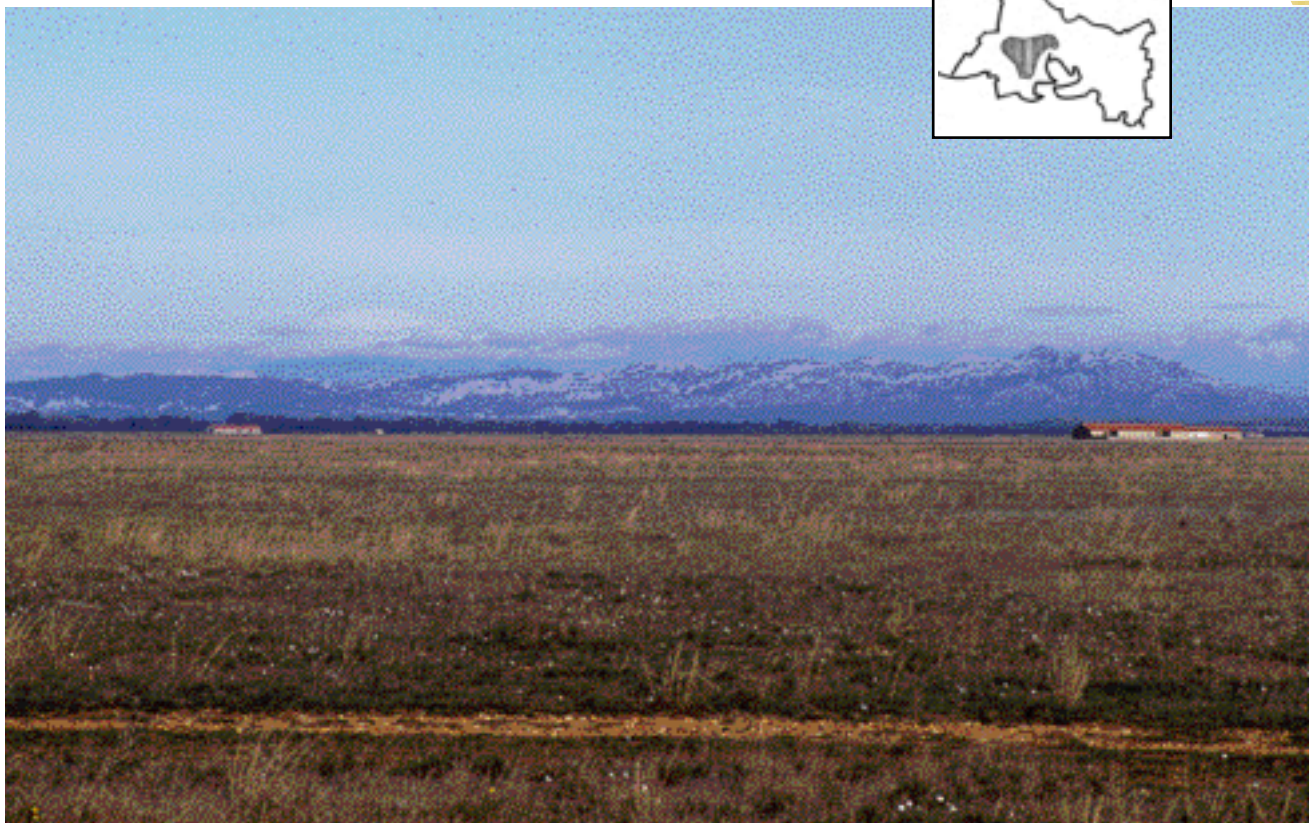


- 21 : La Crau



Au coeur de la Crau, le coussoul de la Grosse et les Alpilles à l'horizon

Les communes

dans les Bouches-du-Rhône

Arles
Aureille
Eyguières
Fontvieille
Fos-sur-Mer
Grans
Istres
Lamanon
Miramas
Mouriès
Le Paradou
Saint-Martin-de-Crau
Salon-de-Provence

Vaste plaine caillouteuse écrasée de soleil, cet ancien delta de la Durance étend son immense et monotone paysage de steppe depuis les rivages de Fos jusqu'aux confins des Alpilles.

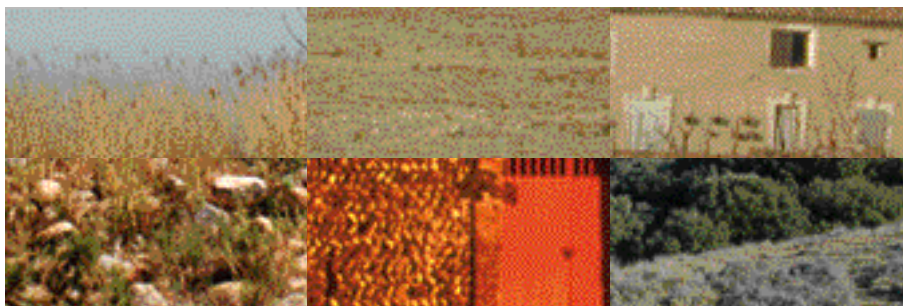
Au Nord s'étend un paysage verdoyant de plaine bocagère irriguée.

Au Sud la plaine, jadis uniforme jusqu'à la mer, est à présent barrée par les installations industrialo-portuaires de Fos.

Superficie :	550 km ²
Dimensions :	35 km d'Ouest en Est 28 km du Nord au Sud
Altitude maximale :	97 m, au bois de Chambremont
Altitude minimale :	3 m, au Nord de Fos
Population :	environ 176 000 habitants, y compris Arles, Istres et Salon-de-Provence

Premières impressions

- Une impression d'infini sous le soleil de plomb d'un ciel immense ou balayé par le vent qu'aucun obstacle n'arrête... Le regard est capté dans le lointain par le liseré d'une ligne d'arbres et plus loin encore par la barre bleutée des Alpilles. Un paysage excessivement rare dans nos contrées, aux splendeurs discrètes, cachées, éphémères...
- Cet espace exalte un imaginaire de liberté... mais c'est un espace rude n'offrant aucune protection contre les éléments, étouffant l'été et glacé sous le mistral l'hiver.
- Les galets roulent sous le pas... Seuls les moutons semblent habiter les lieux. Dans un camaïeu d'ocre jaune et de gris, leur masse mouvante migre des pâturages rares et secs du coussoul steppique aux prés humides du Nord abrités par quelques cyprès ou peupliers brise-vent.
- En Crau, l'homme a amené l'eau. Le bocage cultivé a pris la place du coussoul et le paysage ouvert s'est transformé en plaine arborée et fermée par les trames parallèles des haies et des vergers.
- Paysages contrastés, paysages en mutation... A l'Est et au Nord-Ouest, les villes proches grignotent les franges du terroir. Masses grises et noires, cheminées et fumées annoncent les industries vers la mer.
- Lieu exceptionnel, mémoire de nature et mémoire d'une société, lieu d'une culture, d'un patrimoine, modèle d'équilibre ancien entre l'homme et le milieu...



Gris, ocre et jaune des sols et des pelouses ; ocre des enduits et des murs de galets ; bleu des cieux et des étangs ; vert sombre des cyprès, des chênaies et des pinèdes ; vert tendre des peupliers et des aulnes ; gris verts de la garrigue



Regards sur la Crau

Les peintres, les photographes

Vincent Van Gogh, Paul Gauguin, Paul Guigou et les maîtres paysagistes provençaux, ainsi que plus près de nous les photographes comme Clergue, magnifient ces espaces.

"Ici, la nature est extraordinairement belle. Tout et partout la coupole du ciel est d'un bleu admirable, le soleil a un rayonnement de soufre pâle, et c'est doux et charmant comme la combinaison des bleus célestes et des jaunes dans les Van der Meer de Delf..."

Vincent Van Gogh, 1888, Lettre à Théo.

La Crau aux environs d'Arles est l'un des lieux privilégiés de l'artiste qui retrouve dans l'horizontale des lignes un peu de sa Hollande.

Ces paysages ont nourri l'imaginaire provençal

Une étymologie grecque : le "Cranaon Pedion" des Massaliotes, cité par Aristote et Strabon, aurait donné "Crau".

Une légende mythologique attribue la création de la Crau au combat des Géants et des Dieux au cours duquel Zeus, pour venir en aide à Héraclès, fait pleuvoir sur les gardiens du Jardin des Hespérides une pluie de galets.

Le mythe de ce "désert" est exalté par Frédéric Mistral dans Mireille.



Le coussoul de Crau au pied des Opiès à Eyguières

L'unité de paysage de la Crau

Légende de la carte



→ Les limites de l'unité de paysage ne sont pas nettes : ce sont des franges, des espaces de transition, visuellement communs aux unités de paysage voisines : Alpilles, Chaîne des Côtes, bassin de Berre, golfe de Fos, Camargue.

→ **Limite de département**

→ **Limite de sous-unité de paysage**

1. La Crau sèche ou coussoul
2. La Crau irriguée, la Crau à foin
3. La Crau des marais et des étangs
4. La Costière de Crau
5. La frange urbanisée

→ **Espace de transition, frange,**

- Au Nord, les horizons dessinés par les versants des Alpilles et de la Chaîne des Côtes participent directement du paysage de la Crau.
- En piémont des Alpilles, la Costière-de-Crau fait transition visuelle et physique avec ce massif
- Vers l'Est, la plaine s'insère dans les basses collines du pays salonnais et vient buter au Sud-Est sur les collines d'Istres.
- A l'Ouest, les marais et les étangs annoncent la Camargue.
- Au Sud, le paysage ouvert de la plaine interpénètre les installations industrialo-portuaires du golfe de Fos.

→ **Limite visuelle majeure**

→ **Limite visuelle secondaire**

→ **Horizon**

CARTE

Les sous-unités de paysage

1. La Crau sèche ou coussoul

Le paysage de steppe caillouteuse est ouvert, infini. Le pacage des moutons entretient une flore particulière à laquelle est associée une faune remarquable : les écosystèmes sont spécifiquement liés au pastoralisme.

De cette vaste étendue ne se détachent que les constructions des bergeries et des puits. Les drailles ont imprimé au sol le témoignage d'une activité pastorale ancestrale.



Le coussoul à Bausse



La Crau irriguée à Eyguières

2. La Crau irriguée, la Crau à foin

Au Nord de l'unité, la création du canal d'irrigation de Craponne à la fin du XVI^{ème} siècle a suscité une mutation paysagère radicale du coussoul en prairie irriguée. Les eaux chargées de limons ont colmaté les sols caillouteux.

Le paysage est verdoyant, cloisonné par la trame des haies coupe-vent et des ripisylves le long des canaux. Outre les prés de fauche, des vergers et du maraîchage assurent la richesse de cette partie de la Crau.

Le foin de Crau, de qualité exceptionnelle et reconnue par une AOC, provient des splendides prairies qui ont remplacé le coussoul.



L'étang des Aulnes

3. La Crau des marais et des étangs

Ce paysage d'eau est en rupture avec la steppe voisine. Les marais des Aulnes, de Meyranne et des Chanoines avec leurs rives humides forment une oasis en limite Ouest du coussoul.

Ils amorcent avec leurs enclos à manades une entrée vers les paysages du Rhône et de la Camargue proches.

Les sous-unités de paysage



Mas de la Fourbine sur la Costière de Crau au pied de la crête de Chambremont et les Alpilles à l'arrière-plan

4. La Costière de Crau

Peu perçue dans le paysage car écrasée par la présence des Alpilles, cette cuesta calcaire est le seul relief d'importance. Le plan caillouteux de Crau se relève doucement, appuyé sur la crête de Chambremont qui borde le marais des Baux. Le paysage xérique de garrigue rase, de chênaie verte et de pins à l'Est, d'oliviers et de vergers à l'Ouest forme l'avant-plan des Alpilles.

5. La frange urbanisée de Salon à Miramas, à Istres et à Fos

Soumise à une forte pression répondant à des besoins multiples, cette zone de transition comprend des espaces extrêmement hétérogènes et typés avec des lambeaux relictuels de terroir irrigué et de coussoul.



La gare de triage de Miramas

Les structures paysagères identitaires



Le sol du coussoul

Un paysage géomorphologique uniforme

Un vaste épandage de galets descend en pente douce depuis la Costière et le piémont des Alpilles jusqu'au Rhône et à la mer.

Ces galets qui affleurent dans le coussoul sont l'image paysagère de la plaine de Crau.

En Crau irriguée, les limons amenés par les eaux ont recouvert les galets.

Un paysage végétal spontané contrasté

- La végétation sèche, rase et éparse des coussouls est homogène. Entre les galets et les cailloutis aux teintes d'ocre et de gris, affleure une maigre végétation herbacée avec des variances subtiles autour des verts pâles voire quelques notes colorées de lavande, de myrte, de thym, d'asphodèles...

- Les franges humides des marais et des étangs à Entressen et surtout à Meyranne, aux Chanoines et aux Aulnes, rompent l'ambiance uniforme de ce quasi désert.

- Au Sud-Ouest, des bosquets de chênes verts et au Nord la garrigue, la chênaie et la pinède éparses dessinent le contour de ce monde à part et signalent la proximité des collines calcaires.



L'étang des Aulnes



Pelouse sèche, pins et chênes verts sur la Costière de Crau



Le paysage de la Crau des coussouls : un milieu naturel, un pâturage

Les structures paysagères identitaires



Bocage de la Crau à foin : filiole, martelière, ripisylve et haies



Le paysage de la Crau à foin le domaine de Bellevue à Eyguières

Un paysage agraire marqué par les linéaires végétaux

• En Crau irriguée, la "Crau à foin", la trame des grands canaux (Craponne, Istres, Alpines, Vergière, Langlade) est soulignée par une végétation riveraine où dominent peupliers et aulnes. Ce réseau se ramifie en petits canaux, les filioles, bordés de cannes de Provence et de feuillus.

• Dans la Crau à foin et le secteur maraîcher de Salon-de-Provence, de Bel-Air et de Lamanon, les haies de peupliers, les aulnes et les cyprès protègent un parcellaire d'échelle réduite.

• Le développement d'une arboriculture intensive a bouleversé le paysage des coussouls et détruit les milieux dans les secteurs Ouest de la plaine. Une trame fermée de haies de peupliers abrite les champs d'abricotiers et de pêchers, forte consommatrice d'eau.

• Au contact avec la Crau bocagère, les alignements le long des routes se multiplient : cyprès pour la RN 113, platanes pour les RD 5 et RD 24. Les allées magnifiques de pins d'Alep ou de platanes soulignent l'entrée des domaines. Les mas sont également signalés par leur traditionnel bosquet d'accompagnement.



L'arboriculture intensive crée un nouveau paysage cloisonné de haies de peupliers



Lamanon : l'alignement de platanes ombrage la route et structure l'espace

Les structures paysagères identitaires



Mas à Bel Air

Un paysage bâti diffus au coeur de la plaine

La Crau est terre de grandes propriétés, mas et domaines (Jansonne, Villepail, Bellan, Vegière, Suffren...) souvent implantés entre terroirs secs et irrigués au coeur d'unités foncières de plus de 100 ha.

L'architecture très typée des bergeries - les jasses - est propre à la Crau. Ce sont de longs bâtiments bas comme tapis au ras du sol, au toit pentu orienté Est-Ouest pour offrir un espace au Sud protégé du mistral. Les murs sont en galets, appareillés en chevrons ou de pisé enduit (le tàpi). La pierre calcaire taillée encadre les baies. Les toits sont couverts de tuiles rondes.

A proximité se trouvent les puits et les aires de regroupement des moutons, les "relarg".



Ancienne bergerie de la Samatane à Saint-Martin-de-Crau



Paysage urbanisé de la frange Sud-Est : Calissane à Miramas

Le coeur de la Crau est "désert".

Les villes et les villages, les activités non agricoles se sont installés dans les franges de l'unité ou dans une unité voisine : Salon-de-Provence est en piémont du massif d'Aurons. Grans, Miramas et Istres sont en limite du bassin de l'étang de Berre. Arles se situe à l'écart sur les rives du Rhône.

Les villages - Mouriès, Eyguières, Lamanon, Maussane, Paradou - s'égrènent en piémont des Alpilles, chacun ayant sa part de Crau.

- Saint-Martin-de-Crau se distingue par son implantation au coeur de la plaine, témoin d'une colonisation ancienne liée au canal de Crau.

L'axe principal de transit Est-Ouest, avec la RN 113 et l'autoroute A 52, correspond au tracé de la voie Aurélienne et passe par Saint-Martin-de-Crau.

- De nombreux hameaux regroupent un habitat populaire lié aux activités agricoles ou industrielles, à proximité des voies de communication : Bel Air, Péséguier, Entressen, La Dynamite, Moulès, Caphan, Raphèle-les-Arles...

- Les infrastructures industrielles et les réseaux marquent profondément le paysage sur les franges urbaines mais également à l'intérieur de l'unité de paysage.

Les enjeux paysagers : la sensibilité et la dynamique du paysage



L'entrée de la décharge d'Entressen

Les mutations du paysage

• Le paysage identitaire de la Crau - le coussoul et les prairies humides - a été peu à peu réduit par les grandes infrastructures et les réseaux, les activités industrielles et commerciales et par une agriculture de caractère intensif.

Au Sud-Ouest, le long de la RN 568, les vergers récents d'une arboriculture intensive créent un paysage compartimenté aux motifs monotones et banalisants.

Cependant, les pratiques pastorales et agricoles adaptées au milieu naturel ne sont pas menacées de déprise et laissent augurer les bonnes possibilités de maintien des paysages caractéristiques du cœur de la Crau.

• La création de la gare de triage de Miramas au XIX^{ème} siècle a amorcé de profonds changements dont une urbanisation à ses abords. Les implantations militaires (dépôts de munitions, aérodrome d'Istres) ont suivi.

L'urbanisation s'étend depuis Istres, Miramas, Salon-de-Provence et Arles. Les difficultés économiques y ont multiplié les lieux de friches industrielles. Les infrastructures de transit, en particulier l'autoroute, génèrent lieux d'échanges et zones d'activités et commerciales.

L'exploitation de gravières puis la décharge d'Entressen (depuis 1920), très étendues, dévalorisent profondément le paysage.

La coopération entre agriculture et environnement ainsi que la politique de préservation menée depuis 1990 (Zone de Protection Spéciale puis réserves naturelles et Natura 2000) ont permis de limiter les pressions qui se manifestent.



Les haies de peupliers encadrant les vergers barrent le coussoul

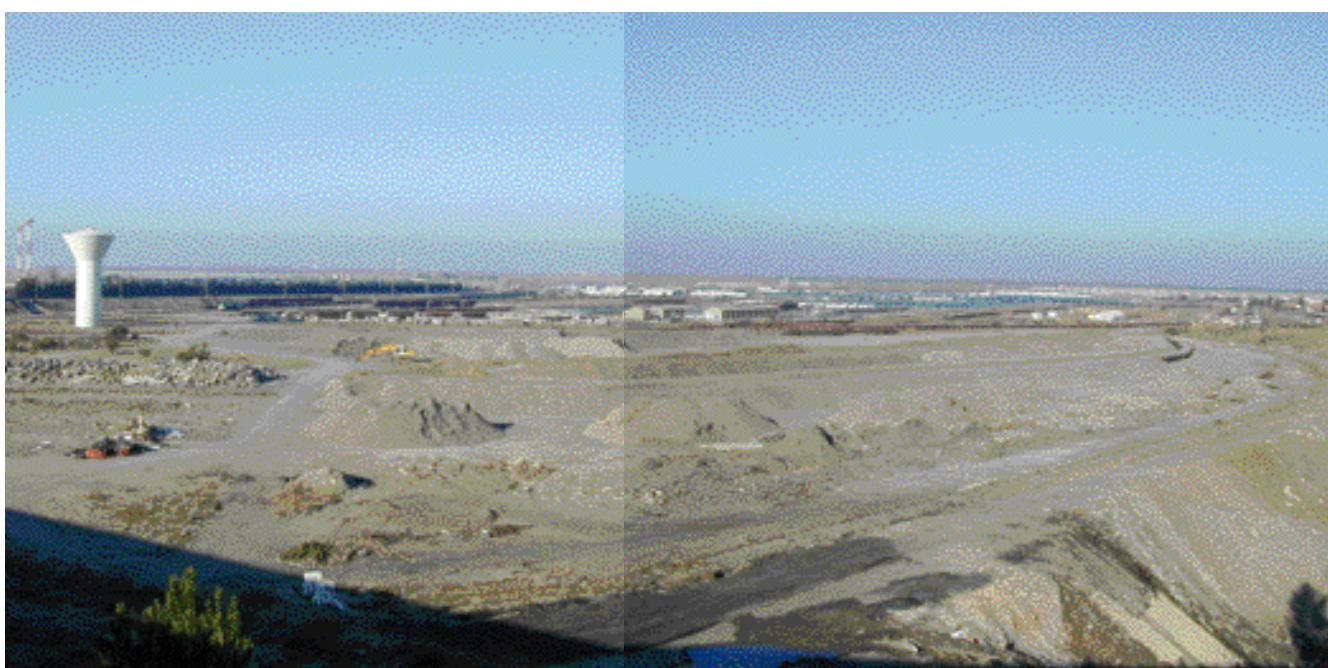
Les sites et le patrimoine remarquables

1. Les mas, bergeries, châteaux : *Chambremont, La Jassonne Bellon, Verguières, Suffren, Jas de la Samatane, Jas de la Tapie etc.. Témoins de l'occupation agraire de la Crau, leur architecture souvent originale et le traitement de leurs abords affirment leur inscription dans le site et en font des éléments structurels majeurs et identitaires de la Crau.*
2. La tour de la Reine Jeanne : *un témoin historique.*
3. La Costière de Crau : *Chapelle Sainte-Anne, moulin de Sans-Souci. Un paysage rural pittoresque, caractéristique de la Provence calcaire avec ses oliviers, ses amandiers, ses terrasses et ses cabanons, sa garrigue et ses boisements de chênes en balcon sur le marais des Baux.*
4. Les étangs et les marais des Aulnes, de Meyranne, des Chanoines : *un paysage d'eau libre souligné par sa couronne végétale et animé par le pépillement des oiseaux.*
5. Le linéaire du canal de Craponne : *ouvrage linéaire historique bien inscrit dans le paysage avec son accompagnement végétal, élément identitaire majeur de la Crau irriguée.*
6. Le paysage insolite des dépôts de munitions : *site incongru et surréaliste par les implantations dispersées selon un plan rigoureux et régulier des casemates toutes identiques sur l'horizontale de la plaine.*

Images d'évolutions du paysage 1996-2005



*Miramas, panorama depuis le pont de la RN 569
vue vers l'Ouest et Entressen, gravière et zones d'activités - juin 1996*



*Miramas, panorama depuis le pont de la RN 569
vue vers l'Ouest et Entressen, gravière et zones d'activités - janvier 2005*

Les enjeux paysagers : la sensibilité et la dynamique du paysage

➔ Les facteurs de sensibilité pour les enjeux paysagers

La sensibilité visuelle

Le paysage largement ouvert de la Crau sèche des coussouls et ses magnifiques panoramas sur les lointains ont comme corollaire une forte sensibilité visuelle.

Toute verticale créée par un aménagement développé en hauteur se répercute sur la composition et la perception visuelle des paysages.

- Les mutations agricoles (création de vergers encadrés de haies) peuvent être facteur de cloisonnement sinon de fermeture de l'espace.
- Le Guide Eolien PACA a inscrit :
 - en zone de sensibilité forte la Crau humide et les espaces périurbains à l'Est : les parcs éoliens peuvent être cohérents avec le paysage sous réserve de mesures d'optimisation et d'accompagnement du projet.
 - en zone de sensibilité très forte la Crau sèche où la faisabilité d'un parc éolien est fonction d'un parti d'aménagement prenant en compte les enjeux paysagers de l'unité de paysage.
 - en zone de sensibilité majeure les secteurs des étangs : l'implantation de parcs éoliens est à priori incompatible avec ces espaces.

La sensibilité écologique

Les étendues steppiques qui fondent la spécificité et l'identité de la Crau sèche, donc son intérêt exceptionnel, sont issues du subtil équilibre entre la pratique pastorale et les conditions écologiques locales.

La préservation de cet écosystème ne peut se concevoir qu'à condition de conserver des surfaces suffisantes pour que les espèces protégées puissent subsister en complémentarité avec l'élevage.

L'eau

La présence d'une nappe phréatique régulière et suffisante et d'un réseau d'arrosage pérenne détermine le maintien du paysage verdoyant et cloisonné de haies de feuillus et de cyprès de la Crau humide.

Le paysage agraire

La préservation des prairies de foin s'oppose au développement inconsidéré d'autres pratiques agricoles. L'urbanisation et les aménagements lourds sont incompatibles avec les paysages de Crau et leur conjugaison de pastoralisme, de prairies irriguées et d'espaces naturels caractéristiques.

Les sites et les monuments protégés

La protection des monuments historiques, loi de 1913

- Arles :
- aqueduc de Pont-de-Crau, monument classé,
 - chapelle de la Genouillade, monument classé,
 - château de la Jaunsonne, Raphèle-les-Arles, monument classé.
- Aurille :
- borne miliaire romaine, monument classé,
 - oratoire Saint-Véran, monument inscrit.
- Grans :
- domaine de Bayle-Vert, monument inscrit.
- Miramas :
- église Saint-Julien, monument inscrit.
- Salon-de-Provence :
- château de l'Empéri, monument classé,
 - église Saint-Michel, monument classé,
 - hôtel de Lamanon, monument classé,
 - prieuré de Saint-Jean-de-Bernasse, monument classé,
 - collégiale Saint-Laurent, monument classé,
 - tour de l'Horloge, monument inscrit,
 - mausolé romain "les Antiquités", monument inscrit,
 - enceinte urbaine, monument inscrit.

La protection des sites et des paysages, loi de 1930

Aucun site concerné

La Directive paysagère des Alpilles, loi de 1993

Directive de protection et de mise en valeur des paysages concernant en particulier la commune de Saint-Martin de-Crau.

Les enjeux paysagers et les orientations

Typologie des enjeux prioritaires légende de la carte



→ **Limite de l'unité de paysage**



→ **Limite de département**

Maintien de la qualité paysagère et des structures identitaires



→ **Sites remarquables :**

1. La Costière de Crau
2. Les étangs et marais des Aulnes, de Meyranne, des Chanoines
3. Mas, jas, domaines
4. Paysage insolite des dépôts de munitions



→ **Châteaux, monuments remarquables**



→ **Canal de Craponne**



→ **Grands alignements arborescents le long des routes**



Secteurs à enjeux paysagers prioritaires

- les Coussouls
- le bocage de la Crau irriguée
- La frange Ouest



Préservation de la qualité de la perception visuelle

→ **Maintien des perspectives majeures, Point de vue remarquable**



→ **Route en belvédère ou maintien de la qualité des grands panoramas**

Valorisation, requalification paysagère



→ **Résorption des points noirs paysagers**



→ **Contrôle de la dispersion du bâti**



→ **Franges et transitions de l'urbanisation avec ses abords ruraux ou naturels**



→ **Entrée de village, abords routiers, zone d'activités**

CARTE

Les orientations pour la préservation de l'identité paysagère

La Crau humide

L'existence de la Crau humide, ses paysages bocagers de prairies et de haies feuillues reposent sur :

- la coexistence de pratiques pastorales et agricoles
- la conservation d'une nappe phréatique suffisante et régulière,
- la préservation de la circulation de l'eau.

Les Coussouls

Les paysages steppiques et les biotopes exceptionnels des coussouls doivent être préservés.

Les deux ensembles paysagers de la Crau humide et de la Crau des coussouls doivent conserver leur équilibre.

Ceci implique :

- de protéger les coussouls de toute nouvelle destruction,
- de privilégier le pâturage par les troupeaux à toute autre utilisation du sol,
- d'assurer la complémentarité des écosystèmes en stabilisant les places de pâturage l'hiver sur les prés et au printemps sur les coussouls, facteur clé pour la vie saisonnière propre à ce type d'élevage,
- de consolider durablement la production de foin de Crau,
- de favoriser une gestion solidaire de l'eau,
- de ne pas laisser disparaître les prairies au profit d'autres usages y compris agricoles.

Les politiques d'aménagement et les projets marquants dans le paysage, connus en 2005

Les risques

- A l'Ouest
 - le risque d'une agriculture intensive forte consommatrice d'eau souterraine,
 - avec l'extension des surfaces arboricoles fermant le paysage par les haies de peupliers brise-vent.
- Au centre
 - le parc éolien de Saint-Martin-de-Crau.
- Au Sud, liés au port autonome et à la zone industrialo-portuaire de Fos
 - le prolongement de l'A 55,
 - le projet de zone multimodale "Distriport" à Fos,
 - la plate-forme de Ventillon,
 - les pipes-lines, "allées" de canalisations issues des raffineries
- A l'Est
 - la plate-forme multimodale de Grans - Miramas,
 - la ZAC du Negron à Istres,
 - les projets liés aux activités militaires : l'extension de la base d'Istres et des dépôts de munitions.

- Les voies de contournement de Miramas, de Saint-Martin-de-Crau, d'Arles Sud, et les liaisons autoroutières Fos - Miramas - Salon-de-Provence (A 56).
- Les projets de curage et d'imperméabilisation du réseau des canaux (les Alpines, Craponne) comportent le risque de modification ou de suppression d'éléments patrimoniaux construits et de l'accompagnement végétal.
- Les variantes Nord, centre et Sud du projet de dérivation vers le Rhône du canal EDF de Saint -Chamas.
- Le développement des zones d'activités de Saint-Martin-de-Crau, d'Istres, de Salon-Bel-Air, et d'Arles.
- Les problèmes de gestion et de nuisances paysagères de la décharge d'Entressen.